

REPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté, Egalité, Fraternité

Département du Morbihan
Arrondissement de PONTIVY
Canton de PLOERMEL
Commune de MOHON

Décision numéro 31/2022 du 19 août 2022

OBJET : PASSATION DE MARCHES DE PRESTATION DE SERVICES AVEC MEDIA BUREAUTIQUE POUR SOUSCRIRE UNE SOLUTION VADE SECURE POUR LA PROTECTION DES BOITES MAILS PROFESSIONNELLES DE LA MAIRIE

Le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2122-22 et L 2122-23,

Vu les délibérations du 13 juillet 2020 (rubrique N° 4), du 15 octobre 2021 et du 07 avril 2022 portant délégations de pouvoirs au Maire par le Conseil Municipal et lui permettant notamment de préparer, passer, exécuter et régler les marchés de services qui peuvent être passés en procédure adaptée dans la limite de 20 000 euros HT,

Considérant la nécessité de souscrire une solution pour protéger la messagerie de la mairie,

Vu la proposition de Média Bureautique de VANNES du 10 août 2022,

DECIDE

Article 1^{er} : Il est passé le 11 août 2022 un marché de prestations de services avec Média Bureautique de VANNES pour souscrire une solution « VADE SECURE » pour la protection des boites mails professionnelles de la mairie. Le coût de la redevance annuelle s'élève à 180 euros HT pour 6 adresses mails professionnelles et la prestation informatique s'élève à 37 euros HT (payable une fois).

Article 2 : Le marché sera renouvelable annuellement sur devis.

Article 3 : la présente décision sera inscrite au registre des décisions municipales de la Commune et un extrait sera publié sur le site internet www.mohon.fr Date de mise en ligne : 19 août 2022

Fait à Mohon le 19 août 2022

Le Maire,
Francis MAHIEUX

Le Conseil Municipal sera informé lors de la prochaine séance

